

Le CQP Gestionnaire des dispositifs de formation (GDF)

(anciennement CQP Assistant de formation)

Une certification créée par les
professionnels pour les professionnels



Qu'est-ce que le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Gestionnaire des dispositifs de formation** ?



- Le CQP « Gestionnaire des dispositifs de formation » est une **certification professionnelle**, créée et reconnue par la branche professionnelle des Organismes de formation.
- Elle permet de **valider les compétences professionnelles du métier** de Gestionnaire des dispositifs de formation exigées au sein de l'ensemble des entreprises de cette branche, favorisant ainsi l'insertion et la mobilité professionnelles.

Quels **avantages** pour les entreprises / structures d'accueil ?



En tant qu'entreprise, la certification permet de :

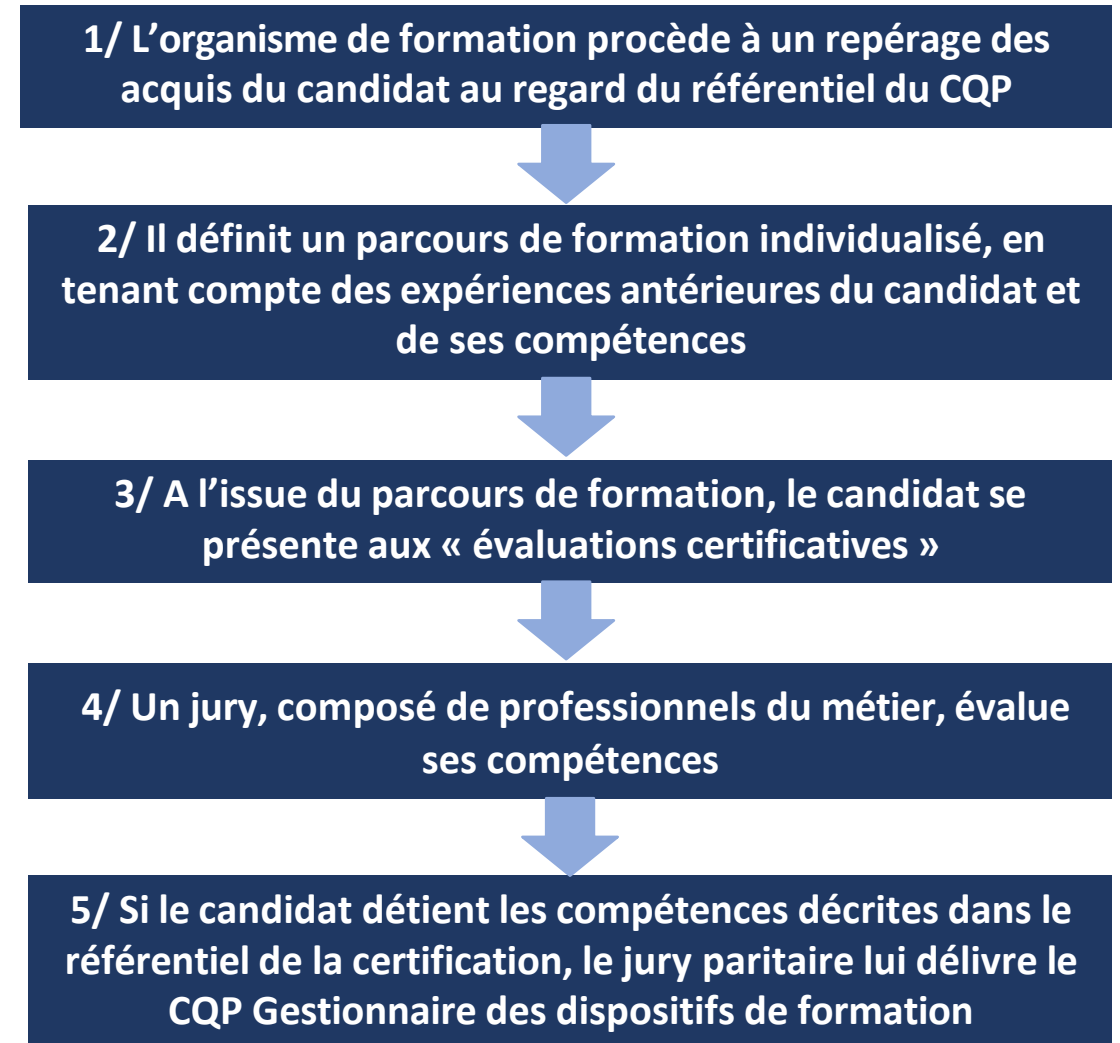
- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification ;
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise ;
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers ;
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière.

Quels sont les **compétences validées** par ce CQP ?

- Le/la Gestionnaire des dispositifs de formation maîtrise de nombreuses compétences liées aux activités suivantes :
 - ✓ **L'information et l'orientation** des publics ;
 - ✓ **La promotion de l'offre** du prestataire de formation ;
 - ✓ **La veille professionnelle** ;
 - ✓ **La planification et la mise en œuvre** opérationnelle des prestations ;
 - ✓ **L'organisation matérielle et logistique** des prestations ;
 - ✓ **Le suivi de la qualité** des prestations ;
 - ✓ **La gestion administrative et financière** des prestations du prestataire de formation.

Au cœur de l'organisation, le/la gestionnaire des dispositifs de formation occupe une place centrale et assure l'interface avec les autres services de l'entreprise (direction, équipes pédagogiques, services administratif et financier, commerciaux...).

Comment se **déroule la formation** ?





Comment **financer des parcours** CQP pour des salariés ou futurs salariés ?

■ Si le candidat est déjà dans votre entreprise :

- ✓ Vous pouvez financer le parcours de formation avec le soutien de votre opérateur de compétences (OPCO) : [AKTO](#) si votre entreprise relève de la branche des organismes de formation.



■ Si vous souhaitez recruter un **Gestionnaire des dispositifs de formation** :

- ✓ Le parcours CQP peut être financé dans le cadre d'un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#) ;
- ✓ France Travail peut participer au financement de la formation, notamment dans le cadre d'une [préparation opérationnelle à l'emploi individuelle \(POEI\)](#).



Qui **contacter** pour plus d'informations ?

- Rapprochez-vous de l'un des **organismes habilités** à réaliser ce parcours CQP :



Organisme habilité	Régions	Contact	Téléphone	E-mail
Anim&Com consultant	IDF	Mr Franck Salvano-Lubespère	09 88 57 18 59	franck.salvano-lubespere@animetcom.fr

Le CQP Gestionnaire des dispositifs de formation : une certification en phase avec les évolutions du métier !

